

Alouette lulu *Lullula arborea*

➤ Statut :

- Européen : Annexe I Directive Oiseaux – SPEC 2
- Protection nationale
- Espèce à enjeu de conservation groupe III des ORGFH, à surveiller en France.

➤ Habitats de l'annexe I de la Directive 92/43/CEE concernés par l'espèce : oiseau typique des pelouses sèches, des zones à végétation rase avec ou sans débris rocheux : pelouses calcicoles, vignes, etc. La présence de bosquets ou d'arbustes est recherchée comme poste de chant. Taille moyenne d'un territoire d'un couple : 2 à 3 ha

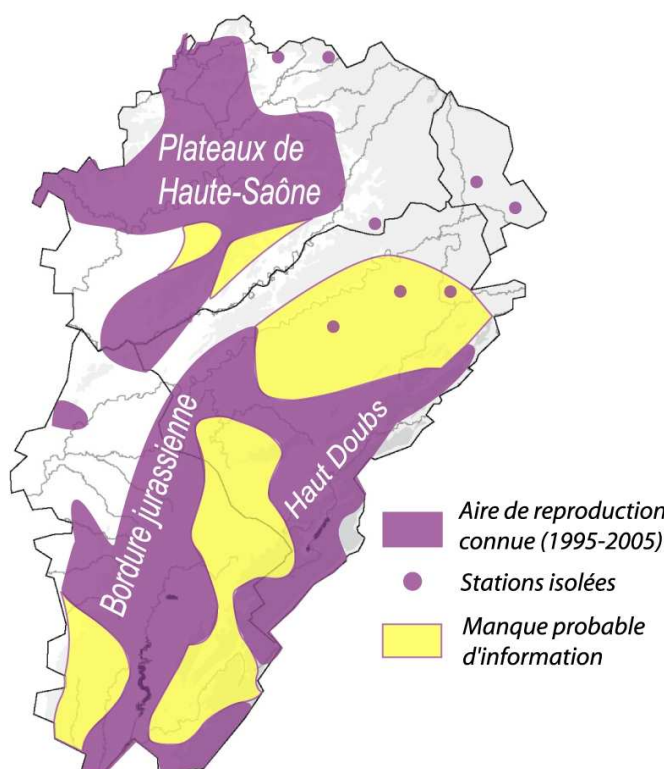
- 6110 : pelouses pionnières des dalles calcaires planitiaires et collinéennes
- 6210 : pelouses calcaires (et marnicoles) du *Festuco-Brometalia*
- 6510 : prairies maigres de fauche de basse altitude
- 6520 : prairies de fauche montagnardes

➤ Biologie et écologie résumées : niche au sol dans un creux, près d'un buisson. Migratrice partielle vers le Sud de l'Europe. Se nourrit au sol d'invertébrés et complète son régime de graines dans l'arrière-saison.

➤ Risques et menaces : menacée par la disparition et la modification des habitats dues notamment à l'agriculture intensive, à l'abandon de l'élevage traditionnel et aux reboisements.

➤ Etat des populations :

- Au niveau régional : Les effectifs régionaux sont méconnus. Localement des petites populations de 10 à 20 chanteurs ne sont pas rares. Chacune des trois grandes zones mentionnées sur la carte ci-contre accueille sans doute plusieurs dizaines de couples. Au vu de nos connaissances et de la distribution relativement large de l'espèce, la Franche-Comté compte probablement plusieurs centaines de couples. Aucune tendance n'est connue à l'échelle régionale mais on peut logiquement craindre des déclinis locaux suite à la fermeture des pelouses et de l'intensification de pratiques agricoles. Importance majeure de la région pour la population régionale car l'espèce a disparu du Jura suisse en dessous de 1000 m d'altitude (A. Gerber 2006).



Carte ci contre : distribution de l'Alouette lulu en Franche-Comté entre 1995 et 2005. Près de 10 % des communes de FC ont été occupées.

Localement : La présente étude complète la carte ci-dessus et montre que l'espèce est répandue sur l'ensemble de la Petite Montagne, avec des densités à définir selon l'occupation du sol.